

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 26 mai 2023 Le 5 juin 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 9 juin 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
 MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents :

Madame ASSELINE (excusée pouvoir à V.BARNAUD)
 Madame LEFEVRE (excusée pouvoir à M.VIDEAU)
 Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
 Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
 Monsieur SIMON (excusé pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)

Barbara RAINE a été élue secrétaire

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DU RÉGLEMENT
 INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Maud VIDEAU, Maire Adjoint en charge de la vie scolaire, propose, pour la rentrée scolaire 2023/2024, de modifier le règlement intérieur, afin d'harmoniser le mode de calcul des quotients de la cantine en utilisant les mêmes règles que celles de la CAF et de reprendre leurs quotients familiaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ DÉCIDE qu'à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 les tarifs sont les suivants

	Tarifs
1 ^{er} enfant	4,39
2 ^{ème} enfant	3,50
Hors brettevillais	4,68
Adultes	5,65

.../...

- ✚ **MODIFIE** quelques éléments du règlement intérieur (*ci-joint*)
- ✚ **DÉCIDE DE DISSOCIER** le règlement intérieur des tarifs du restaurant scolaire.
- ✚ **APPROUVE** le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **9 juin 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **9 juin 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN